



**PRÉFET
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires**

Laval, le 2 septembre 2020

« Petites villes de demain »

Contexte : premier programme national d'appui mis en œuvre par l'agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) lancé prochainement, il se traduit par une opération de revitalisation des territoires identifiés selon une suite de critères démographiques, de fragilité et de centralité.

Enjeux : l'engagement des collectivités dans ce programme conduira à la signature d'une convention d'adhésion au formalisme limité, qui permet dès sa signature de bénéficier des aides associées au programme (financement de l'ingénierie, notamment). Ce dispositif est complémentaire du dispositif ORT. En effet, une opération de revitalisation des territoires doit intervenir sur les secteurs considérés dans les 18 mois suivant la convention d'adhésion.

La notion de « centralité » est incontournable : il s'agit bien de soutenir les communes dont les services, commerces et équipements irriguent les territoires alentours.

Les projets de revitalisation doivent être abordés dans leur globalité, au-delà de quelques actions sectorielles.